

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AVRIL 2017 à 20h30

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. Gabriel LALLEMAND, Mme Josette DIOT, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, Mme Martine LEPELLEUX, M. Roger MAUDUIT, M. Fabrice RENOUF, Mme Stéphanie SOHIER.

Absents excusés : M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Patrick LENORMAND, M. Jean-Louis LAURENCE et Mme Rose –Marie LEROTY

Représentés : M. José CAMUS-FAFA par Mme Noëlle LEFORESTIER
Mme Isabelle RAPILLY par Mme Laure LEDANOIS
M. Jean-Louis LAURENCE par Mme Martine LEPELLEUX
M. Patrick LENORMAND par M. Alain GIARD
Mme Marie-Rose LEROTY par M. Gabriel LALLEMAND

Secrétaire de séance : Roger MAUDUIT

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 14 – Nombre de conseillers votants 19

ORDRE DU JOUR

- 1- COCM – Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2017
- 2- Délégation de signature
- 3- Subvention aux associations 2017
- 4- Subvention Le Dit de L'eau
- 5- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2017
- 6- Coupe d'herbe 2017
- 7- Camping Le Clos Marin – Tarifs, travaux, délégation à la commission d'appel d'offres et divers
- 8- Parc Naturel Régional – Appel à candidature inventaire participatif de la biodiversité à l'échelle communale
- 9- Parc Naturel Régional – Subvention pour éclairage public
- 10- Voirie – Marché à bons de commande 2017
- 11- Technique – Acquisition de matériel
- 12- Biens sans maître – parcelles à intégrer dans le domaine communal
- 13- Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2017
- 14- Proposition cession de parcelle BH 339 – Monsieur et madame ORANGE (chemin GH Automobiles)
- 15- Salle paroissiale – Choix du nom
- 16- Location communal 4 rue des écoles – tarif location
- 17- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- COCM – Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2017

Lors de la dernière plénière de la COCM, le 13 avril dernier, le président de la COCM a informé les conseillers communautaires qu'une MEEF (Mission d'études et d'expertise financières) allait démarrer à la demande du Préfet.

Cet audit financier analysera la situation de la COCM, en particulier celle de Sèves-Taute.

Le Président de la COCM a également demandé aux conseillers intercommunaux de se prononcer sur l'attribution du FPIC. Ceci afin de combler l'énorme déficit actuel.

Après discussion, il en est ressorti que les communes des Communautés de communes de Sève – Taute et de La Haye laissaient leur FPIC à leur communauté de communes. Il est vrai que seules les communes chef-lieu regroupaient tous les services et équipements.

Pour la Communauté de communes de Lessay, chaque commune percevait ces fonds ce qui lui permettait de gérer ses propres équipements ou services.

Plusieurs communes sur le canton ont plus entre 800 et 2200 habitants et l'été, certaines atteignent les 5 à 7 000 Habitants.

Par exemple, la commune de Pirou pouvait percevoir 48 432 € (répartition de droit commun 2016), ce qui représente pour 2017 à 2020 inclus un manque à investir d'environ 200 000 €.

Le Président de la COCM a fait appel au sens de la solidarité des communes de l'ancienne Communauté de communes de Lessay afin que les habitants ne supportent pas le coût de la dette de la COCM.

Sans le versement de la totalité du FPIC à la COCM, la taxe d'habitation, par exemple, passerait de 10.99 à 24.53 %.

Madame le Maire précise que les quatre conseillers communautaires pirouais ont alors décidé, en pensant aux habitants, de voter pour le reversement de la totalité du FPIC, avec les regrets de savoir que certains projets seraient retardés.

Madame le Maire souhaite préciser que les administratifs de la COCM sont de grande valeur, notamment madame Anne de Lagillardaie qui gère les finances et établit les budgets.

Le Vice-Président chargé des finances, monsieur Alain LECLERE, est également quelqu'un de très compétent dans ce domaine.

Ces personnes ont essayé de trouver les meilleures solutions pour équilibrer le budget et combler l'énorme déficit.

Sans eux, la situation aurait été encore plus critique.

Le FPIC va donc abonder le budget intercommunal de 788 000 € et permettre ainsi son équilibre.

Il est à espérer que la solidarité jouera aussi plus tard dans notre sens.

Pour les taux d'imposition, il a été décidé de procéder à un lissage des différents taux sur 12 ans ce qui représente une augmentation des taux de taxe d'habitation programmée comme suit :

Communauté de Lessay : 10.99 % en 2016 augmenté à 11.75 % en 2017 (+ 0.76)

Communauté de Sèves-Taute : 16.29 % en 2016 augmenté à 16.64 % en 2017 (+ 0.35)

Communauté de La Haye : 13.81 % en 2016 augmenté à 14.35 % en 2017 (+0.54)

Ces taux baisseront ensuite afin d'atteindre 13.36 % en 2019.

Le taux pour le foncier bâti 2017 est fixé à 6.92 %

Le taux pour le foncier non bâti 2017 est fixé à 13.30 %

2- Délégations de signature

Madame le Maire informe le conseil qu'une signature est prévue pour une parcelle du lotissement Les Chardons Bleus à une date où elle ne pourra pas être présente. Elle rappelle qu'elle avait donné délégations de signature à messieurs LALLEMAND et CAMUS FAFA mais qu'ils sont également indisponibles à cette date, tout comme monsieur GIARD.

Elle propose de déléguer sa signature pour les ventes de terrains à madame Laure LEDANOIS et madame Isabelle RAPILLY.

Le conseil à l'unanimité, autorise madame le Maire à déléguer la signature de ventes de terrains à madame LEDANOIS et madame Isabelle RAPILLY

3- Subventions aux associations 2017

Madame le Maire présente au conseil les dossiers de subventions reçus en mairie.

A la lecture des propositions de la commission, madame LEPELLEUX intervient afin de préciser que la demande de subvention supplémentaire pour la Bibliothèque correspond à la partie prise en charge de la gratuité pour les ados par la commune soit 300 €.

Elle précise également que la demande de subvention complémentaire pour l'Art en soi correspond à l'augmentation du nombre d'expositions proposées par l'association.

Monsieur FELIX intervient afin de justifier l'augmentation de la demande de subvention de l'association Culture Sports et Loisirs à Pirou. Il précise que malgré les différentes actions menées afin de récolter des fonds, les finances de l'association, sans aide communale, ne pourront pas supporter le règlement d'un feu d'artifice pour la fête de la plage.

Après ces précisions, le conseil à la majorité (15 voix pour et 4 abstentions (Mme LEPELLEUX, M. LAUVRAY, M. FELIX et M. LAURENCE représenté par Mme LEPELLEUX) décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS PIROUAISES	Accordée 2016	Demandée 2017	Proposition de la commission	Accordée 2017
ANCIENS COMBATTANTS	/	500	500	500
Association CATS	500	600	500	500
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	1 000	1 500	1000	1000
Association Terroirs et Patrimoine Pirouais	1 200	2 500	1200	1200
BALL TRAP	Aide technique	Aide technique	Aide technique	Aide technique
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1200	900 +600 = 1500	1200	600+600+300 = 1500
CINEMA	5000	6000	5000	5000
CLUB DES AINES / AMITIES LOISIRS PIROUAIS	500	500	500	500

COMITE DE SOUTIEN TELETHON	700	700	700	700
CULTURE SPORTS ET LOISIRS A PIROU	4900 + 100 Miss Pirou	7000	5000	5000
ESPERANCE SPORTIVE	1500	1500	1500	1500
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500	500	500	500
L'ART EN SOI	900 + 100 prix de la ville	1100 +100	900 + 100	1000
LES TRETEAUX PIROUAIS	600	600	600	600
PIROUESIE	3000	3000	3000	3000
SNSM	660 + 778	1500	800	800
SOCIETE DE CHASSE	1400	1500	1400	1400

Pour la bibliothèque, les 300 € supplémentaires correspondent au prêt gratuit de livres pour les adolescents (Conformément à la proposition de madame le Maire en 2016).

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Accordée 2016	Demandée 2017	Proposition de la commission	Accordée 2017
AMF TELETHON	500		500	500
Association des Amis de l' EHPAD de Lessay	50	50	50	50
FOOT DES PLAGES	200	2 animations en été	200	200
COMICE AGRICOLE	Gratuité de la salle polyvalente		50	50

Monsieur LECOUCVEY précise qu'il valide l'ensemble des tableaux présentés à l'exception de la subvention pour la société de chasse pour laquelle il souhaite s'abstenir.

Madame le Maire rappelle que lors du vote des subventions en 2016, il avait été prévu que les associations qui ne fourniraient pas le dossier de demande de subvention complet n'auraient pas de subvention pour 2017. (Hors AMF Téléthon et SNSM qui ont des budgets nationaux)

4- Subvention Le Dit de L'eau

Madame le Maire informe le conseil de l'organisation d'une promenade-spectacle par l'association le Dit de l'Eau dans le cadre du projet « De la terre à la mer et vice et versa » porté par le Pays de Coutances courant 2017.

Pour soutenir ce projet, madame le Maire propose de verser une subvention de 1000 € à l'association comme en 2016.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à verser une subvention de 1000 € à l'association pour l'organisation de la promenade-spectacle prévue en 2017.

5- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2017

Madame le Maire présente au conseil la demande d'aide du conseil départemental concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2017.

Comme les années précédentes, la participation par habitant est de 0.23 € soit 356.96 € (Base population INSEE 1^{er} janvier 2017 (Base 2014) : 1552 habitants).

Le conseil, à l'unanimité, décide de participer au FAJ et autorise madame le Maire à verser la somme correspondante.

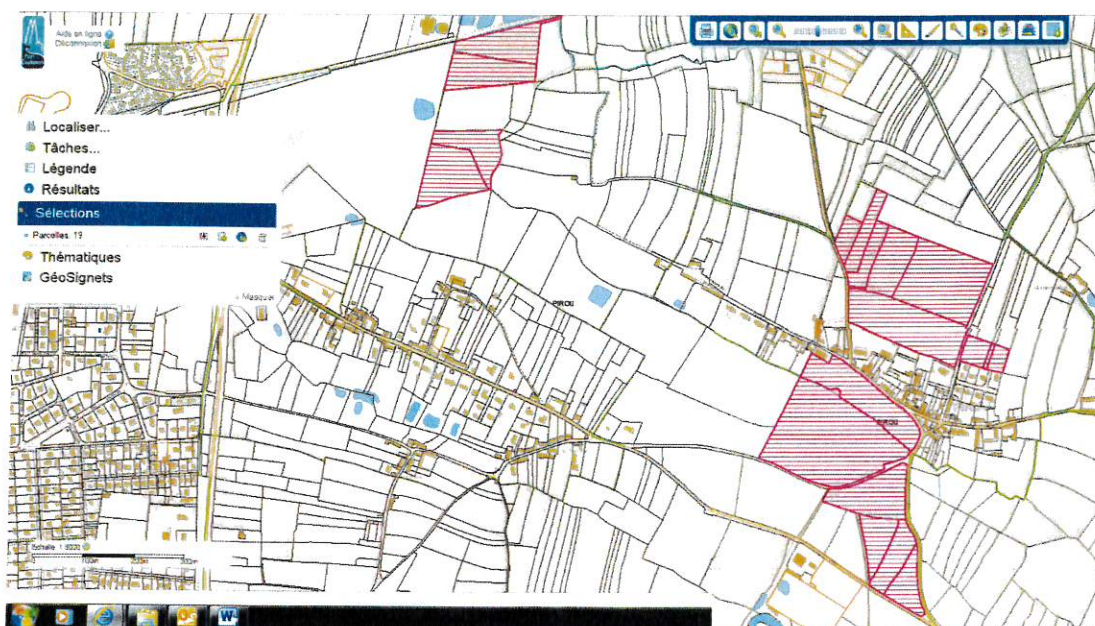
6- Coupe d'herbe 2017

Madame le Maire rappelle au conseil les coupes d'herbe qui sont allouées tous les ans aux Pirouais qui le souhaitent.

Les parcelles suivantes sont proposées à la coupe :

Section	Numéro	Superficie
BE	2	2 926 m ²
BE	3	4 537 m ²
BE	5	22 033 m ²
BE	6	9 318 m ²
BE	7	4 227 m ²
BE	8	20 032 m ²
BE	217	Lot n°1 : 4 994 m ²
BE	218	
BE	224	
BE	112	Lot n°2 : 56 820 m ²
BI	104	
BI	105	11 979 m ²
BI	109	Lot n°3 : 17 849 m ²
BI	110	
BI	111	
AH	281	12 025 m ²
AH	282	7 690 m ²

AH	288	10 168 m ²
AH	289	9 537 m ²



Le conseil municipal décide d'attribuer au plus offrant les parcelles communales concernées et de solliciter les Pirouais intéressés par voie d'affichage. Les offres doivent être déposées en mairie pour le 12 mai à 12h00 sous pli cacheté sur lequel sera indiqué « Coupe d'Herbe - Ne pas ouvrir avant la commission ».

Les membres de la commission d'appel d'offres, de la commission environnement et de la commission agriculture/pêche sont chargés par le conseil, à l'unanimité d'ouvrir les plis et d'attribuer les parcelles afin que les coupes puissent être réalisées dans les meilleures conditions.

7- Camping Le Clos Marin – Tarifs, travaux, délégation à la commission d'appel d'offres et divers

Madame le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement du local technique de la piscine ont débuté, ils devraient être terminés mi-mai.

Madame le Maire rappelle au conseil l'inscription budgétaire concernant l'acquisition de nouveaux mobil home communaux. Elle sollicite l'accord du conseil afin de lancer la consultation correspondante et souhaite déléguer à la commission d'appel d'offres le choix du prestataire afin de perdre le moins de temps possible dans ce dossier.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions (Mme LEPELLEUX, M. LAUVRAY, M.FELIX et M. LAURENCE représenté par Mme LEPELLEUX), autorise madame le Maire à procéder à la consultation et délègue le choix du fournisseur à la commission d'appel d'offres.

Madame le Maire expose ensuite les modifications de tarifs proposées pour les glaces vendues au camping :

	Tarifs actuels	2017
Magnum, tous parfums	2.30€	2.40€
Mini Cornetto, tous parfums	1.00€	1.00€
Soléro	2.00€	2.00€
Calippo, tous parfums	1.80€	1.80€
Calippo shot	2.00€	2.00€
Rocket, x pop, cremino	1.00€	1.00€
Pouce Pouce	1.70€	1.80€
Caramel et nuts	1.30€	1.30€
Twister	1.80€	1.80€
Choc'n'ball, king cone	2.00€	2.10€

Le conseil à l'unanimité, valide les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2017.

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à de l'aménagement de voirie au sein du camping (nouvelle allée créée en 2016 pour l'accès aux nouvelles parcelles mobil-homes). L'entreprise EUROVIA a fait parvenir un devis à hauteur de 6 349.90 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, une décision modificative budgétaire est nécessaire. Madame le Maire propose les virements de crédits suivants :

Débit	Crédit
Compte 2313 : - 1000 €	Compte 2315 : + 4 125 €
Compte 6411 : - 2000 €	
Compte 6413 : - 1125€	

+ équilibre 023/021 : 3125 €

Le conseil, à la majorité, 18 voix pour et 1 abstention (M.FELIX) autorise madame le Maire à signer le devis présenté et valide la décision modificative n° 1 présentée ci-dessus.

Madame le Maire présente au conseil le devis de monsieur Thibaud Gauthier pour 4 animations de bulles gonflables pour la piscine « Aquabulles » pour un montant de 792 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la somme prévue au budget primitif 2017.

8- Parc Naturel Régional – Appel à candidature inventaire participatif de la biodiversité à l'échelle communale

Madame le Maire informe le conseil de l'appel à candidature lancé par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin concernant l'inventaire participatif de la biodiversité à l'échelle communale.

Cet inventaire de la faune et de la flore permettrait de donner l'occasion à la population de découvrir la nature proche de chez elle. Ce travail d'animation sera assuré par le Parc, essentiellement par le biais de sorties découvertes effectuées avec et pour les habitants.

Ces animations pourraient être réalisées sur la période de mi-mai à fin juin et également en septembre.

Le protocole retenu par le Parc est le suivant :

- Présentation du projet lors d'une réunion publique suivie d'une sortie sur le terrain à la découverte de la flore de la commune
- Des sorties de terrain à la découverte de la flore, des papillons, des mares et des oiseaux.
- Des soirées événements pour découvrir chauves-souris et papillons
- Recensement d'espèces et observation effectuées par les habitants
- Bilan réalisé avec des volontaires et présentation des découvertes réalisées en fin de saison.

L'engagement pour la commune est le suivant :

- Délibération d'approbation du projet et de candidature
- Prêt d'une salle pour réunir les habitants et partager les connaissances
- Information des habitants par distribution en boîtes aux lettres et bulletin communal
- Deux pots organisés par la commune
- Participation de l'école, si possible et également des associations communales (chasse, APE...)

La candidature de la commune sera étudiée par le Parc des Marais qui tiendra la commune informée rapidement.

Le conseil, à l'unanimité, valide le projet présenté et décide de proposer sa candidature pour l'inventaire participatif de la biodiversité à l'échelle communale.

9- Parc Naturel Régional – Subvention éclairage public

Madame le Maire informe le conseil que le Parc des Marais propose des aides à la rénovation de l'éclairage public pour les communes et pourrait prendre en charge une trentaine d'ampoules leds dans le cadre de la rénovation de l'éclairage pour la rue des Hirondelles et la rue Le Bas de la Rue.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de déposer un dossier de demande de subvention.

Le conseil, à l'unanimité autorise madame le Maire à déposer un dossier de subvention pour la rénovation de l'éclairage public de ces deux rues.

10-Voirie – Marché à bons de commande 2017

Monsieur GIARD présente au conseil le programme des travaux de voirie pour l'année 2017 :

Un devis a été demandé à la société EUROVIA attributaire du marché à bons de commande ainsi qu'un devis complémentaire correspondant aux travaux hors marché mais nécessaires à la réalisation du programme.

Madame le Maire rappelle que l'inscription budgétaire 2017 pour la voirie est de 90 000 € TTC.

Le devis marché à bons de commande est de 69 861,58 € TTC

Le devis investissement hors marché est de 18 168,00 € TTC

Ce qui fait un total de dépense d'investissement de : 88 029,58 € TTC

Et un reste en disponible de 1 970,42 € TTC

Un devis d'entretien pour des travaux complémentaires est de 3 210 € TTC

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les devis présentés et à régler la dépense afférente prévue au BP 2017

11- Technique – Acquisition de matériel

Monsieur GIARD informe le conseil qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de différents matériels, la dépense a été prévue au budget primitif 2017 :

- Une bétonnière thermique :
 - Agri Bessin (Bétonnière thermique trainée) : 1659.60 € TTC
 - LECOUFLE (Bétonnière thermique trainée) : 1510.80 € TTC

- Un broyeur :
 - MOTIN (Broyeur à axe horizontal porté) : 5880 € TTC
 - Agri Bessin (Broyeur à axe horizontal porté) : 5040 € TTC avec une reprise de matériel à hauteur de 1200 € HT
 - Agri Bessin (Broyeur à axe horizontal déporté « broyeur d'accotement ») : 7800 € TTC avec une reprise de matériel à hauteur de 1200 € HT
 - MOTIN (Broyeur axe latéral déporté) : 6960 € TTC

Le conseil à la majorité 18 voix pour et 1 abstention (Mme LEPELLEUX) décide :

- D'autoriser madame le Maire à signer le devis de LECOUFLE pour l'acquisition de la bétonnière à hauteur de 1510.80 € TTC

- D'autorise madame le Maire à signer le devis de Agri Bessin pour un broyeur à axe déporté pour un montant de 7 800 € TTC avec une reprise de l'ancien matériel à hauteur de 1200 € HT.

- D'autoriser madame le Maire à régler les dépenses correspondantes et à réaliser les opérations de sortie d'inventaire nécessaires à la reprise du matériel.

Il est précisé que ce matériel pourrait faire l'objet d'une cession à un particulier si celui-ci propose plus de 1 200 €.

12- Biens sans maître – parcelles à intégrer dans le domaine communal

Madame le Maire informe le conseil que la préfecture de la Manche a fait parvenir en mairie un arrêté qui fixe la liste des immeubles présumés vacants et sans maître dans le département de la Manche. Quatre parcelles sont situées à Pirou.

La commune a fait les démarches nécessaires d'affichage et demandé aux services de la publicité foncière de bien vouloir fournir des certificats du conservateur concernant les parcelles cadastrées AK 100 et 101, et également AL 41 et 80.

Suite à ces consultations réglementaires, la commune doit désormais délibérer afin d'intégrer ces parcelles reconnues vacantes et sans maîtres dans le domaine communal, sinon celles-ci seront automatiquement intégrées dans les biens de l'Etat.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil décide, à l'unanimité, d'intégrer les parcelles AK 100, AK 101, AL 41 et AL 80 certifiées vacantes et sans maîtres dans le domaine communal.

13- Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2017

Madame le Maire informe le conseil que le montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales a été fixé pour 2017 à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune et 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Madame le Maire précise que cette indemnité est versée à l'abbé MABIRE qui ne réside pas à Pirou. Plusieurs conseillers municipaux s'étonnent que monsieur LEGUELTEL, habitant Pirouais qui ouvre et ferme l'église tous les jours ne perçoive pas d'indemnité.

Le conseil, à l'unanimité, fixe l'indemnité à 120.97 €.

14- Proposition cession de parcelle BH 339 – Monsieur et madame ORANGE (chemin GH Automobiles)

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 14 décembre 2016. Le conseil avait décidé à l'unanimité d'accepter le don de la parcelle BH 341 à la commune par la SARL GH Automobiles / SCI GH Immo.

Elle informe le conseil que ce ne sera pas un don mais une vente à l'euro symbolique, que suite à la réception du bornage des parcelles concernées, il convient de compléter la délibération du 14 décembre afin d'intégrer la partie de la parcelle qui appartient à monsieur et madame ORANGE actuellement cadastrée BH 339.

Cette parcelle fait également partie du chemin d'accès et elle pourrait être cédée à la commune dans les mêmes conditions que celle de GH Automobile / SCI GH Immo à savoir à l'euro symbolique.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à acquérir pour l'euro symbolique les parcelles BH 341 et BH 339 appartenant pour partie à Monsieur et Madame ORANGE et à la SARL GH Automobiles / SCI GH Immo.

Il est précisé que la SCI GH Immo acquittera à sa charge exclusive les frais d'acte et de géomètre et que l'acte notarié sera signé à l'étude notariale de La Haye.

En contrepartie, la commune de Pirou s'engage à réaliser à sa charge exclusive un enrobé sur les dites parcelles et à en assurer l'entretien dans le futur.

15- Salle paroissiale – Choix du nom

Madame le Maire rappelle au conseil la consultation par courriels de l'ensemble des conseillers municipaux concernant la proposition de nommer la salle paroissiale « Salle GUILLON » à la demande d'un membre de la famille qui souhaite ainsi que toute la famille soit représentée.

L'ensemble des conseillers municipaux a accepté cette proposition, à l'exception de monsieur FELIX qui proposait de nommer la salle : « Salle Pierre GUILLON ».

Sur proposition de madame le Maire, le conseil à l'unanimité, décide de nommer la salle paroissiale « Salle GUILLON ».

16- Logement communal 4 rue des écoles – Tarif de location

Madame le Maire rappelle au conseil que le logement communal 4 rue des écoles est de nouveau vacant. Ce logement, ancien logement de fonction des instituteurs, ne possède pas de cour, ni de garage ce qui rend difficile sa location, c'est pourquoi, madame le Maire propose de baisser le loyer et de le fixer à 350 € mensuel. (Ancien loyer 380 €).

Le conseil, à l'unanimité, fixe le montant du loyer du logement sis 4 rue des écoles à 350 € mensuels à partir du 1^{er} mai prochain.

17- Questions diverses

a. Route Le Lu

Madame le Maire signale que la route du Lu à la Lucasserie a été laissée très sale par un agriculteur. Celui-ci a été mis en garde à plusieurs reprises mais n'est pas intervenu. La gendarmerie a alors été prévenue, depuis le chemin a été nettoyé. Madame le Maire craint toutefois qu'il ne reste pas propre longtemps puisque ce problème est récurrent et entraîne le mécontentement des riverains et surtout créé des problèmes de sécurité pour les usagers de la route.

b. RD 434

Lors de la visite de chantier de l'assainissement à l'Eventard, il a été constaté que le fossé à côté de la stabulation de l'EARL L'Eventard était plein de purin. Le nécessaire va être fait auprès des affaires sanitaires afin de remédier à ce problème.

TOUR DE TABLE

Monsieur LAUVRAY souhaite connaître l'avancée du projet de Nexity pour Aquatour. Madame le Maire informe le conseil qu'elle n'a pas eu de nouveaux contacts pour l'instant et qu'elle contactera monsieur LEBRUN après les élections.

Monsieur RENOUF signale que les véhicules roulent sur le trottoir pour éviter de passer sur les dos d'âne installés rue Le Haut de la Rue. Il est proposé de matérialiser l'interdiction par une bande blanche infranchissable sous peine d'amende. Monsieur GIARD est chargé d'étudier les différentes possibilités afin de remédier à ce problème.

Monsieur FELIX demande pourquoi les coussins berlinois installés à la plage sont décalés, ce qui permet de slalomer entre les deux. Monsieur GIARD rappelle qu'ils ont été installés de façon réglementaire et surtout de part et d'autre du passage piétons pour protéger les utilisateurs de celui-ci.

Madame DIOT souhaite que les conducteurs qui se garent n'importe où lors du marché hebdomadaire soient verbalisés. Madame le Maire rappelle au conseil que les lignes jaunes vont être matérialisées par les services techniques rapidement. Des panneaux d'interdiction de stationner et des arrêtés municipaux seront ensuite pris. Ensuite, les conducteurs qui ne respecteront pas les arrêtés seront verbalisés par les services de la gendarmerie.

Madame LEPELLEUX, qui représente monsieur LAURENCE, signale que le poteau téléphonique à la Gringorerie n'a pas été réparé. Monsieur LALLEMAND a pris contact avec l'entreprise et fait valider les travaux. Ceux –ci devraient être réalisés sous peu.

Madame LEPELLEUX regrette que seuls les habitants de Pirou Plage puissent obtenir un laissez-passer pour leur(s) véhicule(s) – maximum trois laissez-passer par habitation - pour la Foire aux Bulots. Elle considère que l'ensemble des Pirouais pourrait bénéficier d'un laissez-passer afin de ne pas payer le parking, elle pense qu'un laissez- passer par habitation serait apprécié de la population. Monsieur GIARD rappelle que les laissez- passer distribués en mairie sont remis aux personnes qui résident à Pirou plage. Le but n'est pas de privilégier les habitants de la plage pour qu'ils puissent aller à la foire mais de leur permettre de rentrer et de sortir de chez eux. Il n'y a aucun motif de donner des laissez-passer aux autres habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.

